

**Séance du 06/04/2017**

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 mars deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Geneviève THOMAS, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. COUGOUREUX Christian, LAVERGNE Jean-Claude, CANTAREL Robert, SAYSSET Jean-Pierre, TARROUX Christian, TAURINES Jean-Luc, VIGUIER Didier et Mmes LAVAL BARBANCE Ghislaine, DELPOUX Nathalie et THOMAS Geneviève.

**ABSENTS EXCUSÉS :** //

**ABSENTS :** //

**ASSISTAI(EN)T ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. BARTHES Frédéric, comptable public.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme LAVAL BARBANCE Ghislaine pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

*Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.*

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

*Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Il est adopté à l'unanimité.*

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

**Ordre du jour**

- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2016,
- Affectation des résultats comptables 2016,
- Taux d'imposition 2017,
- Budgets Primitifs 2017,
- Voirie : Adoption du programme voirie 2017 et demande d'une subvention au titre du FDT,
- Devis réfection peinture portail cimetière et grilles Monument aux Morts,
- Devenir de la haie du vieux cimetière : devis élagage, arrachage, replantation,
- Bornage d'un chemin rural,
- Autolaveuse,
- Questions diverses.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

**DEL 2017/03 : Approbation des Comptes de Gestion 2016 (commune et Lotissement).**

Madame le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

. Après s'être fait présenter les divers documents (budgets primitifs de l'exercice 2016, décisions modificatives, titres, mandats, bordereaux de titres de recettes, bordereaux de mandats, comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états annexes : états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,...)

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

**DEL 2017/04 : Approbation des Comptes Administratifs 2016 (commune et Lotissement).**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 (commune) qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 84 563.07 €

Recettes : 172 367.20 €

> Excédent 2015 : 93 194.61 €

> Excédent de clôture 2016 : 180 998.74 €

Investissement :

Dépenses : 43 908.42 €

Recettes : 12 079.48 €

> Excédent 2015: 3 847.17 €

> Résultat de clôture 2015 : -27 981.77 €

Restes à réaliser :

> Dépenses = 20 260.00 €

> Recettes = 9 670.00 €

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 (Lotissement) qui s'établit ainsi :

Le budget du lotissement n'a pas enregistré d'écritures en 2016.

Hors la présence de Mme le Maire, et sous la Présidence de M. COUGOUREUX Christian, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les comptes administratifs 2016 établis en parfaite conformité avec les comptes de gestion produits par le comptable public de la collectivité et présentés ce jour,

- arrête les résultats ci-dessus.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

**DEL 2017/05 : Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement de la gestion 2016.**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement, compte administratif 2016.

A cet effet, elle rappelle au Conseil Municipal que le compte administratif 2016 voté fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 180 998.74 € et propose d'affecter cette somme, pour partie,

sur le compte "1068" pour un montant de 38 571 €, le restant, soit 142 427.74 €, sera laissé en report à nouveau sur le compte "002".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation ainsi proposée.

❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧

**DEL 2017/06 : Vote des taxes directes locales 2017.**

Le Conseil Municipal,

. Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire sur les taxes directes locales pour 2017,

. Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer comme suit le taux des contributions directes pour l'année 2017 (pas d'augmentation) :

Taxes	Bases	Taux votés	Produits attendus
T. Habitation	108 400	10,70 %	11 599,00
T. Fonc. (bâti)	113 200	7,74 %	8 762,00
T. Fonc. (n/bâti)	20 800	44,88 %	9 335,00
CFE	28 600	26,21 %	<u>7 496,00</u>
<b>Total</b>			<b>37 192,00</b>

❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧

**DEL 2017/07 : Vote des budgets primitifs 2017.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs 2017 de la Commune et du Lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents, les deux budgets primitifs pour l'exercice 2017, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- Commune

>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 310 049 €

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 167 622 €

002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : + 142 427 €

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 310 049 €

>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 210 862 €

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 249 433 €

RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT :

en dépenses : 20 260 €

en recettes : 9 670 €

001 SOLDE D'EXECUT° DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE : -27 981 €

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 259 103 €

- Lotissement

>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 137 784 €

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 137 784 €

002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 0 €

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 137 784 €

>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 137 784 €

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 137 784 €

RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT :

en dépenses : 0 €

en recettes : 0 €

SOLDE D'EXECUT° DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE : 0 €

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 137 784 €

❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧

**DEL 2017/08 : Voirie 2017 - Travaux et FDT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur les travaux de voirie communale à réaliser en 2017 pour pouvoir prétendre à l'obtention du FDT.

A cet effet, elle présente au Conseil Municipal le devis établi par M. MARTINEZ, Technicien voirie de la CC VAL81.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le devis (chemin de La Bouyssière, chemin de Garceval, chemin des Fontanelles et chemin de La Bessière) (HT = 5 700.00 € soit TTC = 6 840.00 €) proposé,
- décide de réaliser les travaux présentés pour un montant HT de 5 700.00 €,
- sollicite du Département, au titre du FDT, une subvention d'un montant aussi élevé que possible,
- s'engage à prendre à sa charge sur les fonds libres de la commune la part qui lui incombera,
- dit que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense font l'objet d'une inscription budgétaire,
- autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente.

☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪

**DEL 2017/09 : Réfection peintures Grilles Monument aux Morts, portails bâtiments et divers.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection des peintures des grilles du Monument aux Morts et autres portails.

A cet effet, elle précise avoir consulté 3 entreprises (COUGOUREUX J-Christophe, BAUDET Jérémy, BLANC Yves) qui ont répondu en proposant plusieurs solutions techniques et tarifaires. Elle présente donc au Conseil Municipal les devis établis.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le projet de réfection des dites peintures,
- décide de réaliser les travaux présentés,
- opte pour l'offre de l'Entreprise COUGOUREUX J-Christophe pour un montant HT de 3 720.00 €, offre qui correspond le mieux aux attentes des élus,
- sollicite du Département, au titre du FDT, une subvention d'un montant aussi élevé que possible,
- s'engage à prendre à sa charge sur les fonds libres de la commune la part qui lui incombera,
- dit que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense font l'objet d'une inscription budgétaire,
- autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente.

☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪

**Devenir de la haie du vieux cimetière : devis élagage, arrachage, replantation.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été discuté du devenir de la haie du vieux cimetière. A cet effet, elle précise avoir consulté 3 entreprises (BONNAFOUS/CHIRAMONTY, TROUCHE, TARROUX) qui ont répondu en proposant plusieurs solutions techniques (élagage, abattage, replantation, ...) et tarifaires. Elle présente donc au Conseil Municipal les devis établis. Après en avoir pris connaissance, il est convenu de revoir ces entrepreneurs afin de rediscuter de leurs offres. Le dossier sera réexaminé lors d'une prochaine séance.

☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪

**Bornage d'un chemin rural.**

Madame le Maire dit au Conseil Municipal que M. et Mme AVET ont demandé à la commune de leur indiquer les limites entre leur propriété et le chemin rural qui jouxte leur habitation. Une réponse leur a été apportée : ainsi, il leur a été proposé de faire effectuer un bornage par un géomètre. En date du 05 avril, M. et Mme AVET ont adressé un mail à la commune, mail faisant état d'un piquetage qui aurait été réalisé en 1992. Dès lors, ils demandent à ce qu'une recherche de ce piquetage soit effectuée dans les archives étant précisé que leur bien immobilier - dont ils sont propriétaires depuis 1998 - a fait l'objet d'un achat auprès de l'intercommunalité Val 81.

Etait également formulé dans ce même mail le souhait d'acheter ce dit chemin rural en limite de leur propriété. Sur ce point, les élus s'opposent à la vente dans la mesure où ce chemin dessert d'autres parcelles et présente un intérêt non négligeable pour l'aménagement du futur lotissement. De plus, ce chemin pourrait être l'assiette d'une canalisation d'eau potable en cas de déplacement de l'existante.

❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧

**DEL 2017/10 : Achat autolaveuse.**

Madame le Maire dit au Conseil Municipal qu'au cours d'une précédente séance (06/06/2016) il avait été envisagé l'achat d'une autolaveuse d'occasion. Mme LAVAL BARBANCE avait alors dit qu'une autolaveuse d'occasion serait peut être disponible à la Maison de Retraite de Trébas et qu'elle se chargeait d'obtenir une information technique et financière pour une prochaine réunion. A ce jour, la dite autolaveuse est proposée moyennant la somme de 200 €.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal,

- décide d'acheter ladite autolaveuse au prix de 200 €,
- s'engage à prendre à sa charge sur les fonds libres de la commune le financement de cette acquisition,
- dit que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense font l'objet d'une inscription budgétaire,
- autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente.

❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧

**Questions diverses**

- Avancement du dossier du futur lotissement communal : Mme le Maire dit aux élus que le géomètre en charge du dossier est venu procéder au bornage des limites entre les parcelles appartenant à la commune et à M. TARROUX.

- SIAEP – projet de nouveau puits de pompage : Mme le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'un nouveau puits de pompage dans le Tarn par le SIAEP sur le terrain communal de La Moulinquié (Section E n°588). Elle dit que le plan de division, de servitudes et position future canalisation établi par la Société AGEX a été validé. Mme le Maire souligne que suite à sa demande l'implantation du puits de pompage sur le terrain a été modifiée selon les souhaits de la commune.

- Entretien espaces publics : Mme le Maire rappelle aux élus que la réglementation en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques conduit à envisager une autre solution pour l'entretien des espaces publics. Seuls certains produits sont tolérés en fonction des espaces à traiter. Mme le Maire rappelle aussi que M. COMBES était titulaire de l'habilitation pour l'application de ces produits et que suite à son décès il n'y a plus au sein de la collectivité de personne agréée. Il est ainsi décidé de se rapprocher de la CC VAL81 afin de voir si les agents pourraient intervenir sur la commune et selon quelles conditions. Ce dossier sera donc revu ultérieurement.

**- DEL 2017/11 : Refus de subvention à l'association « Entraide Ségala Tarnais ».**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par l'association « Entraide Ségala Tarnais » de Valence qui a pour vocation de soutenir, par le biais de colis alimentaires, les personnes en situation de précarité sur l'ensemble des communes de Val 81.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- se prononce contre l'attribution d'une subvention à ladite association pour cette année,
- propose de ré-examiner toute nouvelle demande dans le futur,
- souhaite se donner le temps de vérifier la pérennité de la dite association,
- charge Madame le Maire d'informer l'Association de la présente décision.

**- Demande subvention AFSEP.**

La demande est rejetée.

**- Promotion interne.**

Mme le Maire informe les élus du dossier qui a été établi pour Mme ASSIE Véronique, Secrétaire de Mairie, en vue d'une promotion. Ce dossier est à adresser pour examen au CDG81. Si une suite favorable y est donnée, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer.

**- SICTOM, SIAVT, CC VAL81 - Compte-rendu des différentes réunions.**

Mme le Maire rend compte des dernières réunions :

- . du SICTOM : une hausse du taux de la TEOM est à noter (de 11,50 % à 11,80 %)
- . du SIAVT : fin des travaux d'enrochement, projets d'aménagements touristiques sur les communes de Crespinet et Saint Cirgue (La Moulinquié), ...

**- Elections.**

Les élus s'entendent pour la gestion du bureau de vote les 23 avril et 7 mai.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.*

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

**Le Maire**



**Geneviève THOMAS**